



Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Cressier sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le

Mardi 7 mai 2024
à 20h00 à la halle polyvalente

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 5 décembre 2023
2. Comptes 2023
 - 2.1 compte de résultats
 - 2.2 compte des investissements
 - 2.3 bilan
 - 2.4 rapport de gestion – synthèse des indicateurs financiers
 - 2.5 rapport de la commission financière
3. Crédit d'engagement 2024
 - 3.1. projet d'assainissement du Riau (phase 1)
4. Désignation de l'organe de révision (proposition de la Commission financière)
5. Approbation du règlement scolaire
6. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale ne sera pas lu lors de l'Assemblée.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter peuvent être consultés à l'Administration communale et sur le site internet www.cressier.ch dix jours avant l'Assemblée.

Le Conseil communal